



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

30 NOV. 2022

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

**Point n°8 : Proposition d'organisation de l'initiative « ballotins de chocolats » aux seniors 2023.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 18 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Jacqueline BENHAMED  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Josiane ALIX  
Madame Asma ASHRAF  
Madame Nicole LEANDRI  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Gheorghe NUNU

**Absent :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 18 novembre 2022

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 24/11/2022

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

30 NOV. 2022

## Délibération N°2022-53

**OBJET : Proposition d'organisation de l'initiative « ballotins de chocolats » aux seniors 2023.**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'instruction M22 au 10 juillet 2000 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, habilités ou non à l'aide sociale et gérés par les CCAS ;

**Considérant** que chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des seniors champinois afin notamment de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;

**Considérant** le rapport explicatif relatif à la Proposition d'organisation de l'initiative « ballotins de chocolats » aux seniors 2023 » préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Décide d'organiser l'initiative « ballotins de chocolats aux seniors 2023 » telle que décrite dans le rapport explicatif susmentionné,

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses de cette initiative seront inscrites respectivement au budget principal du CCAS,

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

